



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
LA METROPOLE DU GRAND NANCY

POLITIQUE PUBLIQUE :
Développement urbain

SEANCE DU : 26 septembre 2024

DELIBERATION N° : DEL20240926_C03

OBJET :

PLUi HD de la métropole du Grand Nancy – Bilan **RAPPORTEUR :** Monsieur Bertrand KLING
de la concertation

EXPOSE DES MOTIFS

En application de l'article L.5217-2 du Code Général des Collectivités territoriales, la métropole du Grand Nancy exerce la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de documents en tenant lieu.

Par délibération du Conseil communautaire en date du 3 juillet 2015, la Communauté urbaine du Grand Nancy, devenue métropole depuis, a prescrit l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), valant Plan métropolitain de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacements Urbains (PDU), et a fixé les objectifs et les modalités de la concertation préalable.

Préalablement et par délibération du Conseil communautaire du 13 février 2015, la Communauté urbaine du Gand Nancy a précisé les modalités de collaboration avec les communes pour la mise en œuvre de cette procédure inédite sur le territoire.

Ce projet de PLUi HD couvre l'ensemble du périmètre de la métropole et de ses 20 communes, à l'exclusion du périmètre couvert par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), approuvé par arrêté préfectoral du 20 décembre 2019 et modifié par arrêté préfectoral du 22 novembre 2022, au sein du Site Patrimonial Remarquable de Nancy.

En application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, la concertation préalable s'est déroulée pendant toute la durée d'élaboration du projet de PLUi HD en associant les habitants, les associations locales ainsi que les personnes concernées.

Conformément aux objectifs poursuivis et aux modalités qui avaient été annoncées, la concertation a débuté à compter du 25 janvier 2016. Elle s'est déroulée pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLUi HD. En prévision du Conseil de métropole du 26 septembre 2024

visant l'arrêt du projet de PLUi HD, cette phase de concertation a été clôturée le 6 mai 2024, soit 3 mois minimum avant l'arrêt du projet de PLUi HD tel que prévu dans les modalités de concertation définis dans la délibération de prescription. L'ouverture et la clôture de cette concertation ont été annoncées par voie de presse ainsi que sur le site internet de la métropole du Grand Nancy. La concertation a donc duré un peu plus de 8 ans.

En application de l'article L.103-6 du code de l'Urbanisme, il convient désormais d'arrêter le bilan de la concertation avec le public préalablement à l'arrêt du projet de PLUi HD. C'est également l'occasion de revenir plus globalement sur les temps forts de l'élaboration avec les partenaires et les personnes publiques associées.

1. Les objectifs poursuivis pour l'élaboration du PLUi HD

Pour rappel, les 5 objectifs principaux poursuivis pour l'élaboration du PLUi HD du Grand Nancy, fondés sur un projet de développement équilibré de l'agglomération, sont les suivants :

- Prendre en compte les nouvelles exigences réglementaires, ainsi qu'assurer la compatibilité avec les documents de rang supérieur en cours d'élaboration ou élaborés, notamment le S.C.O.T. Sud Meurthe-et-Moselle,
- Assurer l'attractivité et le rayonnement métropolitain du Grand Nancy en assumant le rôle moteur de pôle urbain métropolitain du Grand Nancy, au sein de l'armature urbaine du SCoT Sud 54,
- Contribuer au développement économique pour assurer la création d'emplois et de richesses,
- Assurer la cohésion territoriale, renforcer l'attractivité résidentielle de l'agglomération et assurer les équilibres territoriaux, en répondant au défi démographique,
- Relever les défis environnementaux et promouvoir la ville des proximités,

Le projet de PADD s'articule autour de deux défis complémentaires et constituant le socle des orientations générales :

- DEFI n°1 : Le défi de l'attractivité pour une métropole entreprenante et innovante
- DEFI n°2 : Le défi de la transition vers un nouveau mode de développement pour relever le défi de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique

Afin de répondre à ces deux défis, le PADD s'organise autour de 3 axes qui sont déclinés en 11 orientations :

- AXE n°1 : Offrir un nouvel élan à l'attractivité et au rayonnement de la métropole
- AXE n°2 : Conforter une métropole du bien vivre ensemble
- AXE n°3 : S'engager pour une métropole conviviale et vertueuse

2. Les objectifs de la concertation

Les objectifs poursuivis par la métropole dans le cadre de cette concertation ont été définis comme suit :

- Donner accès à une information pédagogique tout au long de la procédure et fournir une information claire sur le projet de PLUi HD aux différents stades de son élaboration,
- Sensibiliser la population aux enjeux du territoire et aux évolutions sociétales, afin de favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs et utilisateurs du territoire communautaire,
- Permettre à chacun d'exprimer ses attentes, ses idées et ses points de vue sur l'aménagement du territoire communautaire, en organisant le recueil des avis de tous ceux qui souhaitent apporter leur contribution et réflexion sur le projet de territoire.

3. Les modalités de la concertation

Les modalités de la concertation ont été définies par la métropole comme suit :

- En matière d'information et de sensibilisation :
 - Diffusion d'une plaquette de concertation après le lancement de la procédure visant à expliciter la démarche et préciser les modalités de concertation,
 - Création d'un site internet dédié au P.L.U. intercommunal du Grand Nancy qui mettra à disposition des informations et permettra à chacun de déposer des avis ou propositions,
 - Diffusion d'informations pédagogiques relatives au P.L.U. intercommunal par le biais de supports et moyens de communication diversifiés : Grand Nancy Actu (Métropoly depuis), bulletins municipaux, presse, réunions publiques en communes, panneaux d'exposition en Mairie et à la Communauté urbaine/ Métropole...
- En matière d'écoute et de dialogue :
 - Mise à disposition dans chacune des 20 communes et au siège de la Communauté urbaine, aux jours et heures habituels d'ouverture, d'un registre de concertation, destiné à recevoir les observations et suggestions du public. Ces registres seront accompagnés d'un dossier rassemblant au fur et à mesure de l'avancée de la

procédure, les pièces essentielles à la compréhension du public,

- Organisation d'ateliers de coproduction avec la société civile en préalable à l'établissement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
 - Organisation de réunions publiques en communes permettant de débattre avec la population sur les enjeux de développement et les modalités de mise en œuvre.
- Association à différents stades de la procédure des personnes publiques associées, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme : Syndicat Mixte du S.C.O.T. Sud 54, Services de l'Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, Chambres consulaires, etc...

Les travaux thématiques sur le volets Habitat, Déplacements – Mobilités, Plan Climat air Energie Territoriale, stratégie de développement économique et commercial, ont été l'occasion d'associer les différentes communautés d'acteurs du territoire (instances de gouvernance et de concertation) ainsi que les habitants, et a largement alimenté les travaux d'élaboration du PLUi HD dans la recherche de la cohérence et complémentarité des différentes politiques publiques pour élaborer le projet urbain métropolitain au travers de l'élaboration du PLUi HD.

Le Plan Métropolitain des Mobilités a été approuvé en Conseil métropolitain le 25 novembre 2021.

Pour construire le P2M, la Métropole s'est appuyée sur deux dynamiques complémentaires : d'une part, des études techniques permettant de construire des réflexions thématiques sur les différents modes de déplacements et d'autre part une démarche de concertation participative aux thèmes, formats et publics multiples.

En ce qui concerne la démarche participative, celle-ci s'est structurée en plusieurs phases, entre le printemps et l'automne 2021. Elle a été en grande partie conçue et animée par Sonia Lavadinho, experte en mobilité du cabinet Bfluid qui est intervenue en assistance à maîtrise d'ouvrage, et a permis la mobilisation intense des acteurs et partenaires des mobilités lors de divers moments phare, avec des échanges nourris :

- Plus de trente ateliers au sujet des différentes mobilités avec les élus municipaux et les services pour positionner « l'ambition politique » et les « faisabilités techniques » ;
- Des ateliers avec les usagers et acteurs de la mobilité, du territoire et du bassin de vie, sur 7 thématiques « figures de la ville », avec le support pédagogique et méthodologique de Sonia Lavadinho ;
- Des rencontres du Grand Public avec deux temps forts les 3 juillet et 9 octobre 2021 ;
- L'utilisation d'une plateforme numérique permettant à tous de contribuer et/ou réagir aux contributions, avec près de 300 contributions ;
- L'émergence de "lieux candidats" : lieux publics situés dans la Métropole qui concentrent des difficultés de mobilités et d'usages de l'espace, qui ne sont pas conformes aux grandes

lignes directrices du P2M, choisis lors de la concertation et sur lesquels des évolutions majeures doivent intervenir pour l'émergence d'une ville intergénérationnelle et apaisée ;

- Un retour sur la piétonisation estivale au cœur de la ville de Nancy et un travail sur les lieux candidats qui s'est tenu avec le monde associatif puis le grand public.

Cette concertation a rapidement focalisé sur les deux thèmes considérés par les participants comme essentiels au futur des mobilités dans le bassin de vie nancéien : la multimodalité et la décarbonation des mobilités. Afin de viser une cohabitation plus harmonieuse entre tous les modes de transport et l'essor d'un territoire véritablement multimodal, les pistes d'actions suivantes qui ont été proposées, ont très clairement orienté les travaux techniques du P2M :

- Offrir des infrastructures de mobilité pour les transports en commun à la fois plus capacitaires et plus fiables, en garantissant l'extension des sites propres et un travail fin sur l'optimisation des carrefours à feux pour assurer la priorité aux bus ;
- Garantir la sécurité et le confort de tous les Grands Nancéiens, en particulier les publics les plus vulnérables que sont les enfants et les personnes âgées, pour leurs déplacements effectués à pied et à vélo, afin d'augmenter dès à présent et très rapidement la part modale conjointe de ces modes, qui favorisent le maintien en bonne santé et sont d'ores et déjà décarbonés ;
- Optimiser la place donnée aux déplacements ayant recours à la voiture particulière, en travaillant notamment sur la simplification du fonctionnement des entrées de ville, des principaux carrefours et axes pénétrants afin de faciliter l'usage du réseau principal pour ceux qui en ont toujours besoin,

Un bilan de cette concertation a été produit en annexe de la délibération adoptant le P2M.

Le Programme métropolitain de l'Habitat (PMH) a été arrêté en Conseil métropolitain le 31 mars 2021 puis adopté le 30 juin 2022.

9 groupes de travail se sont réunis dans le cadre de la Conférence territoriale de l'Habitat portant sur la présentation du territoire, les besoins en logements, l'habitat face aux changements climatiques, agir sur la vacance, mobiliser le foncier en faveur de la production HLM, le parc social, le logement étudiant, l'accession sociale et le logement des seniors.

Ces groupes de travail ont été complétés par des groupes thématiques spécialisés : promotion immobilière, foncier, développement du parc HLM. Ils ont permis de dégager des éléments de diagnostic, dont la définition des besoins et les premières pistes d'orientations et d'actions. Les éléments de diagnostic ont été présentés en conférence des Maires puis chacune des 20 communes de la métropole a été rencontrée.

Dans la continuité de ces démarches, la métropole a constitué une nouvelle instance de

concertation régulière, dénommée « Club CLIMABAT ». Elle représente un espace de dialogue entre la métropole du Grand Nancy, les promoteurs privés agissant sur le territoire, les bailleurs sociaux et leurs coopératives ainsi que les représentants des professions intéressées par la construction ((FPI, FD BTP, architectes) ainsi que les partenaires (CAUE, SCALEN, SOLOREM). Il s'agit d'un lieu d'échange autour des politiques publiques métropolitaines en matière d'urbanisme et d'habitat au regard des nouveaux enjeux environnementaux et économiques. Outre la présentation des nouveaux outils du PLUi HD, la concertation a porté sur les règles d'urbanisme en matière d'urbanisme bioclimatique et d'écoconstruction, ainsi que sur les servitudes de mixité sociale.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été arrêté en Conseil métropolitain le 30 mars 2023 puis adopté le 18 avril 2024.

Lors de la phase d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, la Métropole a mis en place une concertation élargie à tous les acteurs volontaires du territoire au-delà des partenaires institutionnels que sont l'Etat, la Région, le Conseil Départemental et l'ADEME. La COP territoriale a permis de mettre en place une série de rencontres et ateliers thématiques pour construire la stratégie territoriale et définir des objectifs.

Les contributions au sein de cette démarche COP ont permis de faire émerger quatre enseignements qui sous-tendent l'ensemble du plan d'action du PCAET :

- Faire de la sobriété le socle des politiques de développement ;
- Informer, sensibiliser, former pour accompagner le changement de modèle ;
- Coopérer avec les acteurs et les territoires de proximité ;
- Faire du projet d'aménagement un levier de la transformation écologique du territoire.

La stratégie de développement économique a été adoptée en Conseil métropolitain le 25/11/2021 et la stratégie de développement commerciale a été adoptée le 15/12/2022. La métropole vient également d'adopter, à l'occasion du dernier Conseil métropolitain du 11 juillet la stratégie d'accueil des entreprises. Elle sera intégrée ultérieurement au PLUi HD.

Ces démarches ont été travaillées en partenariat avec les différents acteurs économiques du territoire et en particulier les acteurs de l'écosystème (entreprises, institutions, Universités...), les associations ATP, les Vitrites de Nancy, la Chambre de Commerces et d'Industries 54, la Région Grand Est et les territoires voisins.

Il est également utile de rappeler également que certains secteurs de projet ont fait l'objet d'une démarche de concertation poussée ces dernières années dans le cadre d'études urbaines visant à établir un plan guide d'aménagement en vue d'être traduit dans le futur PLUi HD à travers le règlement et les OAP. C'est le cas des projets urbains sur les quartiers « Rives de Meurthe Nord » sur Nancy et Maxéville, « Nancy Centre Gare » et « écoquartier

Kléber » sur Essey-Les-Nancy. Ces concertations spécifiques avec les habitants ont donné lieu à des ateliers, des balades urbaines...

4. La mise en œuvre de la concertation sur le PLUi HD

Les modalités de concertation prévues dans la délibération de prescription de l'élaboration du PLUi HD de la métropole du Grand Nancy ont été mises en œuvre tout au long de la concertation avec le public.

- Une plaquette de présentation de la démarche en début de procédure

Une plaquette de concertation PLUi HD a été réalisée au démarrage de la procédure pour lancer la démarche auprès des habitants et accompagner l'ouverture de la concertation. Elle précisait notamment les objectifs poursuivis ainsi que les grandes étapes de la procédure et les moyens offerts pour participer à la démarche.

Elle a été mise à disposition sur le site internet de la métropole et dans toutes les communes et au siège de la métropole et insérée dans les dossiers de concertation.

- Un dossier de concertation

Un dossier de concertation a été constitué pour être mis à disposition physique dans chacune des 20 communes de la métropole et au siège du Grand Nancy. Ce dossier comportait la délibération de collaboration et de prescription de l'élaboration du PLUi HD, un registre papier permettant de déposer des remarques ou observations écrites, une plaquette de concertation. Ce dossier a ensuite été complété au fur à mesure de la procédure avec la communication relative au débat sur le PADD et le PADD, les cartes d'enjeux, etc.

- Un site internet dédié au PLUi HD et alimenté tout au long de la procédure

Un site internet a été créé spécifiquement pour accompagner le processus d'élaboration du PLUi HD de la métropole du Grand Nancy : <https://plui.grandnancy.eu/accueil>.

Le site a été organisé en quatre onglets permettant de :

- Comprendre le PLUi du Grand Nancy : présentation de l'outil, des objectifs poursuivis et les résultats attendus ainsi que les grandes étapes de la procédure.
- S'exprimer / échanger : rappel des principes de la concertation, les modalités pour s'exprimer et les rendez-vous pour échanger autour des 3 grands cycles de réunions publiques organisées sur le territoire métropolitain.
- D'approfondir : retrouver les documents et ressources à téléchargées, alimenté tout au long de la procédure.

- Se tenir informé des actualités.

Le site a été alimenté régulièrement sur le fil d'actualités et les documents à télécharger, mais également modifié sur le calendrier de réalisation.

La procédure d'élaboration du PLUi HD faisait l'objet d'une page spécifique directement accessible depuis le site internet de la métropole. Bon nombre de communes ont également alimenté leur site internet en renvoyant vers le site internet dédié au PLUi HD.

- Le recueil des observations écrites adressées par courriers ou par e-mails

Le public était invité, durant toute la durée de la concertation, à faire part de ses observations et remarques :

- Dans les registres de concertation mis à la disposition du public : à la mairie de chaque commune aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la métropole du Grand Nancy, 7 rue Pierre Chalnot, de 9h à 12h et 14h à 16h.
- Sur le site internet dédié : <http://plui.grandnancy.eu>, via un formulaire spécifique.
- Par courrier à la Métropole du Grand Nancy, pôle mobilités et développement urbain durables, 22-24, viaduc Kennedy, CO n°80036, 54035 Nancy cedex.

- Les contributions du Conseil de Développement Durable

La métropole du Grand Nancy dispose d'un Conseil de Développement Durable. Le C3D est l'instance autonome de démocratie participative et contributive de la Métropole. Il est composé de 110 membres bénévoles représentatifs de l'organisation de la société civile grand nancéenne et s'organise librement.

Des groupes de travail sont mis en place pour analyser des dossiers de fond et d'actualité, pour s'engager sur des travaux répondant à une saisine du Président de la Métropole ou s'inscrivant dans une démarche d'auto-saisine du Conseil de développement durable.

Le C3D a la charge de proposer des contributions, notes ou avis contenant des recommandations ou des propositions pour co-construire et améliorer les politiques publiques.

Saisie ou auto-saisie, alimenté par de multiples temps de présentation et d'échanges avec la métropole sur le PLUi HD, le C3D a émis 2 contributions au démarrage de la procédure pour alimenter le travail de réflexion et d'élaboration du PLUi HD de la métropole.

- « Les natures en villes au secours des respirations urbaines » (19/01/2016) : Si aujourd'hui les conséquences du dérèglement climatique et les enjeux de préservation de la biodiversité et de la nature en ville sont connus de tous, cette contribution, presque en avance sur son

temps, a bien posé les enjeux d'une demande sociale et environnementale des citoyens pour une nature de proximité et l'amélioration de la qualité de vie en ville.

- « Du droit du sol au projet de société » (27/04/2016) : là aussi et bien avant la crise COVID qui a (re)fait émerger fortement le concept de la ville du ¼ d'heure, cette contribution est venue porter un éclairage sur une certaine vision de la ville : la ville des proximités et de nouvelles formes urbaines de qualité et diversifiées, pour une nouvelle qualité d'habiter pour tous et en appui des objectifs portés par la métropole dans le cadre de l'élaboration de son PLUi HD.
- Un premier temps fort avec des ateliers de coproduction et un premier cycle de réunions publiques

Un premier temps fort de concertation – co-production a été organisé par la métropole à l'automne / hiver 2017 – 2018, autour :

- D'ateliers de coproduction avec les élus métropolitains et communaux, les acteurs publics, les partenaires de la société civile, des associations.
- De réunions publiques dans chacune des 20 communes de la métropole.

Les travaux réalisés lors des 3 ateliers de coproduction (Les Jeudis du PLUi) ont permis de dégager 6 enseignements transversaux et multiscalaires, qui nous ont pleinement aidés dans la confortation et la hiérarchisation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi-HD du Grand Nancy :

- Structurer la métropole en s'appuyant sur l'armature verte et bleue.
- Renforcer la convivialité de la Métropole.
- Favoriser le renouvellement urbain.
- Prévoir un urbanisme temporaire et de transition.
- Développer l'agriculture urbaine et préserver l'agriculture traditionnelle et familiale.
- Accompagner le report modal et la multimodalité.

Ces trois ateliers ont réuni 120 participants représentant une soixantaine de structures différentes.

Ces ateliers se sont conclues par une soirée de restitution avec les différents acteurs et suivie d'une conférence-débat animée par Sonia LAVADINHO, chercheuse en mobilités et développement territorial durables, autour du thème « *Ville du dehors, ville du XXIème siècle : Levier de l'attractivité pour le territoire métropolitain* ».

Le premier cycle de réunions publiques s'est tenue entre septembre 2017 et février 2018. Ces réunions étaient organisées en deux séquences :

- Un premier temps d'information avec un film pédagogique sur le PLUi HD, les constats issus du diagnostic territorial, les défis et les enjeux du PLUi HD.
- Un second temps de coproduction avec les habitants, autour de cartes sur tables sur l'armature verte et bleue à préserver, puis l'armature urbaine et la ville des proximités.

Ces réunions publiques ont été annoncées par affichage, annonces légales et parfois des articles dans la presse locale à l'initiative des correspondants locaux, ainsi que dans le Grand Nancy Actu de novembre 2017. Elles ont réuni plus de 1000 participants et 400 cartes ont été produites puis analysées pour en tirer une synthèse.

Concernant l'armature verte et bleue, la vision « citoyenne » de la nature en ville a été complétée par des éléments scientifiques de l'étude Trame Verte et Bleue et zones humides afin d'intégrer au mieux les enjeux de biodiversité au sein de la planification urbaine.

Concernant l'armature urbaine et la ville des proximités, les ateliers ont permis d'aboutir à un certain nombre de constat :

- Une absence de corrélation forte entre lieu de travail et lieu de domicile,
- Une corrélation territoriale entre le lieu de domicile et les commerces et loisirs.
- La préservation et le renforcement des commerces et services de proximité, facilitant l'usage des mobilités actives.

Un livret de ce premier temps fort a été édité et mis à disposition sur le site internet dédié au PLUi HD, ainsi que dans les dossiers de concertation disponibles en Mairies et au siège de la métropole. Il a été également distribué aux habitants à l'occasion du second cycle de réunions publiques. Les questions/réponses qui ont eu lieu pendant les temps d'échanges ont alimenté la FAQ du site internet dédié au PLUi.

- Un second cycle de concertation pour restituer le 1^{er} cycle et partager les orientations du PADD, avec une exposition dans chaque commune sur les défis et enjeux du PLUi HD

Cette nouvelle étape s'est inscrite dans la continuité de la concertation menée à l'automne-hiver 2017/2018 dans chaque commune et qui a permis une large coproduction avec la population sur les enjeux en matière d'environnement, de cadre de vie et de proximité.

Comme nous nous y étions engagés, ces réunions publiques ont été l'occasion de restituer ces travaux qui ont confortés la trajectoire de développement envisagée pour la métropole pour les 10 à 15 prochaines années.

En complément, les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ont été présentées à la population.

C'est au total 11 réunions publiques qui se sont déroulées en 2018 sur cette deuxième séquence :

- 4 réunions par secteur et à échelle intercommunale (Sud-Est, Plaine Rive Droite, Entrée Nord et Entrée Ouest)
- 7 réunions de quartier sur la commune de Nancy.

Ces réunions publiques ont été annoncées par affichage, annonces légales et parfois des articles dans la presse locale à l'initiative des correspondants locaux. Elles ont réuni environ 800 personnes. Les pièces et documents présentés ont été mis à disposition sur le site internet dédié au PLUi.

Ce second cycle de concertation a été complété par une exposition dans chaque commune et au siège de la métropole pendant 3 mois à l'automne 2018. Cette exposition a porté sur :

- Les défis et enjeux du PLUi
- Le bilan du 1^{er} temps de concertation
- Les cartes d'enjeux par commune et par grand territoire.

Ces expositions ont été annoncées par voie d'affichage et d'annonces légales. Les pièces et documents présentés ont été mis à disposition sur le site internet dédié au PLUi.

- Un PADD consolidé avec les partenaires

Le PADD s'inscrit dans le prolongement des enjeux issus du diagnostic stratégique territorial et environnemental du PLUi HD. La première version du PADD s'est nourrie des nombreux échanges qui ont eu lieu avec les 20 communes, mais également avec les partenaires institutionnels et associatifs représentant la société civile, notamment les personnes publiques associées et les instances de gouvernance thématiques (COPIL Agriculture, ATP, COPIL Biodiversité, acteurs de la mobilité, CTH), ainsi que les habitants lors des réunions publiques dédiées.

Les échanges avec les communes ont confirmé la méthode de travail et l'exhaustivité des orientations. Le PADD constitue un contrat d'objectifs partagés, en s'assurant de sa mise en œuvre dans les différentes pièces du PLUi HD.

Les orientations du PADD ont également été partagées avec les intercommunalités voisines à l'occasion d'un temps d'échange individuel pour partager les enjeux communs à nos territoires.

Le Conseil de Développement Durable du Grand Nancy a rendu un avis sur le PADD en date du 18 octobre 2018. Cet avis a été mis à disposition des 20 communes en vue de l'organisation des débats puis annexé au débat en Conseil métropolitain du 10 mai 2019. Il y est fait mention des constats suivants :

- Une démarche de concertation / coproduction saluée,
- Une regard global favorable sur le document,
- Un document difficile d'accès pour le citoyen du fait du nombre important de sujets traités nécessitant une approche pédagogique, synthétique et communicante,
- Des préconisations facilement intégrables au stade suivant d'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Un nouveau débat a été organisé en Conseil métropolitain le 12 mai 2022 avec la nouvelle assemblée métropolitaine, afin de faire converger les stratégies sectorielles définies en 2021 à travers le P2M (Plan métropolitain des Mobilités), le PMH (Plan Métropolitain de l'Habitat), la stratégie de développement économique et commerciale, ainsi que le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), mais également pour tenir compte de la Loi Climat Résilience et s'engager sur la prise en compte des enjeux de sobriété foncière à travers les objectifs du Zéro Artificialisation Nette.

Les deux communications en Conseil métropolitain actant ce débat ainsi que le PADD ont été mis à disposition sur le site internet dédié au PLUi, dans les dossiers de concertation en communes et à la métropole.

- Un séminaire pour préparer le dialogue sur les formes urbaines

Dans un contexte de transitions multiples (écologique, climatique, démographique,...), il est devenu impérieux de se (re)questionner sur la fabrique de la ville et sur un nouveau mode de développement : c'est l'objet du deuxième défi du PADD.

Pour traduire les orientations générales du PADD dans les futurs secteurs de projets du PLUi HD, c'est toute la chaîne de production de la ville, de la planification à l'urbanisme opérationnel, qui doit être (re)questionnée :

- Comment améliorer la perception d'une densité acceptable par tous ?
- Quelle place consacrer à l'évolution des tissus bâtis existants ?
- Comment appréhender la qualité de vie d'un quartier et quels leviers participent à une perception positive ?

Autant de sujets sur lesquels le débat public s'avère souvent compliqué. Nous avons souhaité saisir l'occasion de l'élaboration du PLUi HD pour préparer la concertation sur les futurs projets urbains.

C'est dans ce contexte que la métropole a souhaité débattre de ces questions à travers un séminaire « *Formes urbaines, convivialité et bien être* », grâce à :

- Des balades urbaines, au travers de 11 tissus urbains démonstrateurs sur 4 communes.
- Le recueil de la parole des habitants de ces quartiers, à travers un film projeté en séminaire.
- Un débat avec les acteurs de la ville et les partenaires pour identifier les leviers à mobiliser pour une ville conviviale et contribuant au bien-être de ses habitants.

Ce séminaire a réuni les élus et services communaux et métropolitains, ainsi que les partenaires et notamment les personnes publiques associées à la démarche.

Les enseignements de ce séminaire montrent que la ville est plurielle, tout comme les attentes des habitants, nous amenant ainsi à proposer des réponses variées et diversifiées face aux attentes des citoyens et tout en s'inscrivant dans l'intérêt général. Ceux-ci ont alimenté les échanges avec les communes sur des futurs projets urbains et du travail sur les OAP sectorielles et territoriales du PLUi HD.

Les conclusions et apports de ce séminaire ont fait l'objet d'un fascicule de restitution.

- Un troisième temps fort de concertation avec des réunions publiques pour partager les enjeux de l'urbanisme durable, le PADD redébatu en 2022 et présenter les nouveaux outils du PLUi HD

Une fois opérée la traduction des orientations du PADD dans les différentes pièces constitutives du PLUi HD, ce troisième temps fort de la concertation a permis de revenir devant les habitants avec un avant-projet de PLUi HD consolidé.

Ce fut l'occasion de :

- Partager à nouveaux les enjeux de l'urbanisme durable à travers un film réalisé par l'Agence SCALEN.
- Présenter les nouveaux outils du PLUi HD au service du projet urbain métropolitain et du bien-vivre des habitants, avec leur application concrète et des chiffres clés à l'échelle de la métropole et de chaque commune.
- Présenter l'avant-projet du règlement graphique : zonage + plans thématiques
- D'échanger en proximité avec les habitants, sous la forme d'ateliers, sur les nouveaux outils et le nouveau format du règlement.

C'est au total 21 réunions publiques qui se sont déroulées en 2023-2024 sur cette troisième séquence :

- 3 réunions par grand secteur et à échelle intercommunale (Sud-Est, Ouest et Est)
- 18 réunions d'échelle communale.

Ces réunions publiques ont été annoncées par affichage, annonces légales et parfois des articles dans la presse locale à l'initiative des correspondants locaux. Elles ont réuni environ 1100 personnes. *Les pièces et documents présentés ont été mis à disposition sur le site internet dédié au PLUi.*

Les principaux enseignements de ces réunions publiques sont les suivants :

- Les enjeux urbains sont nombreux et complexes : nécessité de pouvoir expliquer la cohérence des décisions et des outils du PLUi HD.
>>> La métropole proposera des permanences en communes à l'automne 2024 pour présenter le projet de PLUi HD en détail et préparer l'enquête publique, ainsi que des documents de communication pour rendre lisible le projet urbain métropolitain et les avancées significatives du PLUi HD.
- Gros enjeu d'explication des besoins de production de logements dans un contexte de stagnation démographique et de vacance de logements.
>>> La métropole a pris soin de particulièrement étoffer le rapport de présentation et la justification des choix sur ces aspects.
- Les enjeux environnementaux, de préservation du cadre de vie et de sobriété foncière sont bien compris, même si parfois pas acceptés quand des propriétaires voient leur terrains rendus inconstructibles (mais la loi ZAN fixe une obligation de résultat).
- Des nouveaux outils complexes à mettre en œuvre pour les permis (CPT/CBS).
>>> La métropole proposera des temps de formation pour les services instructeurs et des outils d'accompagnements / guide pratique pour les pétitionnaires

Ce troisième temps de concertation a permis également d'échanger largement avec les associations environnementales locales et des associations de défense. Sur certains secteurs de projet, cela a permis d'explicitier, rassurer et/ou d'amender les projets et leur temporalité.

Certaines réunions individuelles ont également été organisées à la suite de ces réunions publiques avec des propriétaires fonciers pour expliciter les choix retenus et procéder à des adaptations, quand cela était opportun et sans remettre en cause les orientations générales qui ont guidé le travail sur le règlement.

- *Une consultation renforcée des personnes publiques associées pour partager les enjeux et présenter les nouveaux outils du PLUi HD*

L'association des personnes publiques associées a été régulière sur les grandes phases de travail et de la coproduction. Les réunions ont été plus régulières en fin de procédure pour partager les

nouveaux outils du règlement et la méthodologie proposée.

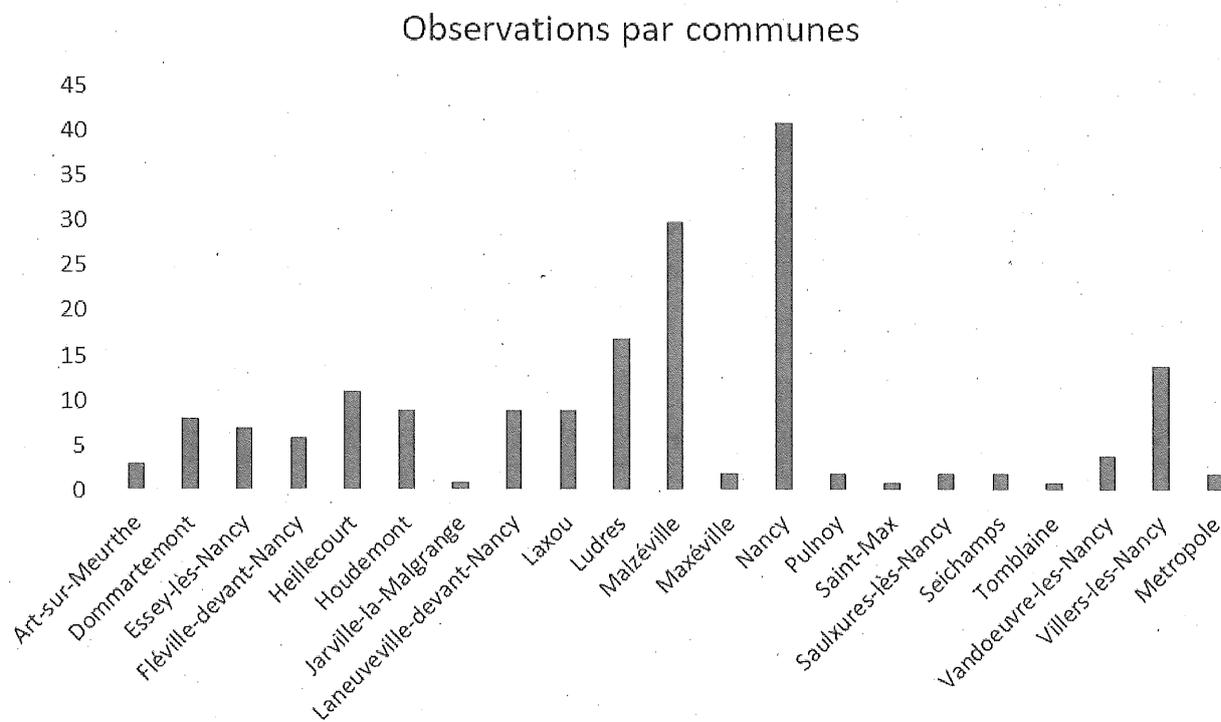
La métropole a sollicité l'avis des PPA sur le pré-projet de PLUi HD, afin de consolider la version qui sera soumise à l'arrêt en Conseil métropolitain et a organisée une réunion dédiée pour recueillir les retours sur le document proposé.

5. Synthèse quantitative et qualitative de la concertation

Entre le 25 janvier 2016 et le 6 mai 2024, ce sont environ 200 contributions des habitants qui ont été adressées à la métropole du Grand Nancy dans le cadre de la concertation sur le PLUi HD.

La majorité des demandes a été formulée via le site internet dédié ou par courrier libre. Les registres papier présents en communes et au siège de la métropole ont été très peu utilisés.

Une réponse individuelle visant à accuser bonne réception des observations / remarques a été apportée à chaque demande adressée par courrier ou via le site internet dédié, en lien avec les communes concernées.



Les thèmes principaux abordés dans les remarques et observations sont les suivants ::

- Rendre constructibles des terrains inconstructibles (22%)

- Supprimer de protections rendant inconstructibles des arrières de terrain (espaces verts protégés) (10%)
- Rendre inconstructibles des secteurs de projets pour des raisons écologiques ou de préservation du cadre de vie (9%)
- Modification des règles de constructibilité (17%) : implantations, stationnement,...

Les différentes remarques ainsi recueillies ont été étudiées dans le cadre de l'élaboration du projet de PLUi HD. La compilation de toutes les remarques avec les suites données et les justifications correspondantes est jointe en annexe de la présente délibération.

Au final, environ 40 % des demandes ont reçu une suite favorable notamment à travers le zonage et le règlement, environ 50 % ont reçu une issue défavorable car contraires aux orientations définies par la métropole et environ 10% des demandes étaient hors sujet et ne pouvaient trouver une réponse dans le cadre de la démarche d'élaboration du PLUi HD.

Conformément à l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme, cette délibération et ses annexes arrêtant le bilan de concertation du PLUi HD seront jointes au dossier de l'enquête publique.

L'annexe 1 à cette délibération est mise à disposition des élus métropolitains via le lien de téléchargement suivant :

href="https://www.swisstransfer.com/d/9e09f61a-753d-4251-b9ed-211577cb1b11"
style="color:blue;
text-decoration:underline">https://www.swisstransfer.com/d/9e09f61a-753d-4251-b9ed-
211577cb1b11

Considérant :

- Que la concertation s'est déroulée conformément à la délibération n°1 du Conseil métropolitain du 3 juillet 2015 prescrivant l'élaboration du PLUi HD et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.
- Qu'il convient d'arrêter le bilan de cette concertation, conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme et en vue de pouvoir arrêté le projet de PLUi HD.

DELIBERATION

En conséquence et après avis de la commission Développement Urbain et Transition Ecologique du 12 septembre 2024, il vous est demandé d'approuver le bilan de concertation mené dans le

cadre de l'élaboration du PLUi HD de la métropole du Grand Nancy.

Cette délibération fera l'objet :

- D'un affichage pendant 1 mois au siège de la métropole et dans les mairies des 20 communes membres. Une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.
- D'une publication sur le site internet de la métropole du Grand Nancy.

Adopté à la majorité

Pour : 65

(Mme Danielle ACKERMANN, Mme Evelyne BEAUDEUX, Mme Veronique BILLOT, Mme Chloé BLANDIN, Mme Martine BOCOUM, M. Pierre BOILEAU, Mme Muriel BOILLON, M. Alain BOULANGER, M. Michel BREUILLE, M. Hocine CHABIRA, M. Henri CHANUT, M. Christophe CHOSEROT, Mme Sylvie COLIN, Mme Nicole CREUSOT, M. Eric DA CUNHA, Mme Valerie DEBORD, Mme Evelyne DEVOUGE, Mme Anne-Sophie DIDELOT, M. Patrice DONATI, M. Mounir EL HARRADI, Mme Nathalie ENGEL, M. Michel FICK, M. Bernard GIRSCH, Mme Carole GRANDJEAN, M. Claude GRAUFFEL, Mme Stephanie GRUET, M. Philippe GUILLEMARD, M. Patrick HATZIG, M. Laurent HENART, M. Pascal JACQUEMIN, Mme Christelle JANDRIC, Mme Chaynesse KHIROUNI, M. Mathieu KLEIN, M. Bertrand KLING, Mme Regine KOMOROWSKI, M. Antoine LE SOLLEUZ, M. Alain LIESENFELT, Mme Isabelle LUCAS, M. Frederic MAGUIN, M. Bertrand MASSON, M. Vincent MATHERON, Mme Annette MATHIEU, Mme Estelle MERCIER, Mme Delphine MICHEL, M. Jean-François MIDON, M. Romain MIRON, M. Franck MURATET, M. Marc OGIEZ, M. Eric PENSALFINI, M. Cyrille PERROT, M. Maurizio PETRONIO, Mme Nadine PIBOULE, M. Romain PIERRONNET, Mme Veronique RAVON, Mme Dominique RENAUD, M. Areski SADI, Mme Nicole STEPHANUS, M. Marc TENÉNBAUM, M. Sylvain THIRIET, Mme Catherine VIEUX-MELCHIOR, M. Laurent WATRIN, M. François WERNER, Mme Laurence WIESER, Mme Anne WUCHER, M. Bora YILMAZ)

Contre : 5

(Mme Anne-Mathilde COSTANTINI, M. Jean-Pierre EHRENFELD, M. Hervé FERON, M. Laurent GARCIA, Mme Denise GUNDELWEIN)

Abstention(s) :

Ne prend pas part au vote : 1

(M. Didier SARTELET)

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Danielle ACKERMANN, Mme Evelyne BEAUDEUX, Mme Veronique BILLOT, Mme Chloé BLANDIN, Mme Martine BOCOUM, M. Pierre BOILEAU, Mme Muriel BOILLON, M. Alain BOULANGER, M. Michel BREUILLE, M. Hocine CHABIRA, M. Henri CHANUT, M. Christophe CHOSEROT, Mme Sylvie COLIN, Mme Anne-Mathilde COSTANTINI, Mme Nicole CREUSOT, M. Eric DA CUNHA, Mme Evelyne DEVOUGE, Mme Anne-Sophie DIDELOT, M. Patrice DONATI, M. Jean-Pierre EHRENFELD, M. Mounir EL HARRADI, Mme Nathalie ENGEL, M. Hervé FERON, M. Michel FICK, M. Laurent GARCIA, M. Bernard GIRSCH, M. Claude GRAUFFEL, Mme Hania HAMIDI, M. Patrick HATZIG, M. Laurent HENART, M. Pascal JACQUEMIN, Mme Christelle JANDRIC, Mme Chaynesse KHIROUNI, M. Mathieu KLEIN, M. Bertrand KLING, Mme Regine KOMOROWSKI, M. Antoine LE SOLLEUZ, M. Alain LIESENFELT, Mme Isabelle LUCAS, M. Frederic MAGUIN, M. Vincent MATHERON, Mme Estelle MERCIER, Mme Delphine MICHEL, M. Romain MIRON, M. Franck MURATET, M. Marc OGIEZ, M. Eric PENSALFINI, M. Cyrille PERROT, M. Maurizio PETRONIO, Mme Nadine PIBOULE, M. Romain PIERRONNET, Mme Veronique RAVON, M. Areski SADI, Mme Nicole STEPHANUS, M. Marc TENENBAUM, Mme Catherine VIEUX-MELCHIOR, M. Laurent WATRIN, M. François WERNER, Mme Laurence WIESER, Mme Anne WUCHER, M. Bora YILMAZ

ETAIENT EXCUSE(ES) :

Mme Sabrina BENMOKHTAR, M. Jean-Pierre DESSEIN, M. Stephane HABLLOT, Mme Charlotte MARREL, M. Serge RAINERI

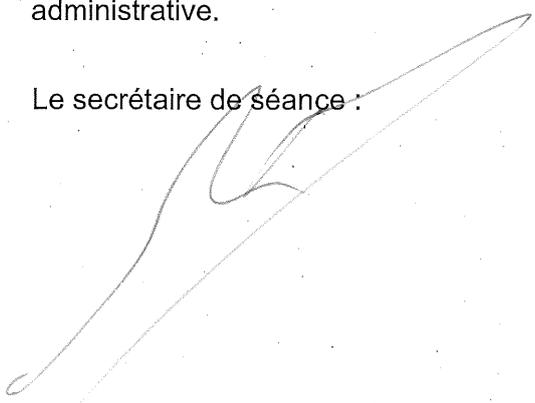
AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Valerie DEBORD à M. Laurent HENART
Mme Carole GRANDJEAN à Mme Anne-Sophie DIDELOT
Mme Stephanie GRUET à M. Romain MIRON
M. Philippe GUILLEMARD à M. Michel FICK
Mme Denise GUNDELWEIN à M. Hervé FERON
M. Bertrand MASSON à Mme Veronique BILLOT
Mme Annette MATHIEU à Mme Isabelle LUCAS
M. Jean-François MIDON à Mme Catherine VIEUX-MELCHIOR
Mme Dominique RENAUD à Mme Veronique RAVON
M. Didier SARTELET à M. Alain BOULANGER
M. Sylvain THIRIET à Mme Nadine PIBOULE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au code de justice administrative.

Le secrétaire de séance :

Le Président :



MATHIEU KLEIN
2024.10.03 08:56:40 +0200
Ref:7295161-10940173-1-D
Signature numérique
le Président

Mathieu KLEIN

